

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

St Paul et Valmalle est une commune de 1267 habitants (sources INSEE / population légale au 1^{er} janvier 2022). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'année 2022 a été marquée par les conséquences d'un climat international tendu : augmentation du coût des matières premières et des dépenses liées à l'énergie. De même, les dépenses de personnel augmentent suite à la hausse de la valeur du point intervenu en juillet, mais aussi en raison de recrutements répétés de personnels sous contrats pour pallier aux remplacement de personnels titulaires malades du COVID19.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

1/ EN FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, les recettes s'élèvent à un montant de 1.031.818,84 € et les dépenses à 917.469,22 € soit un excédent annuel de + 114.349,62 €.

Il convient d'y ajouter l'excédent de clôture de l'année 2021 d'un montant de + 300.119,73 € (34.000 € ayant été affectés à la section d'investissement)

On obtient donc en résultat de clôture de l'exercice 2022, **un excédent de fonctionnement de 414.469,35 € à inscrire au budget 2023.**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les charges à caractères générales (011) : 253.418,75 €

- *Constituées des achats et variation des stocks (60)(dépenses d'eau, électricité...), des dépenses liées aux services extérieurs (61)(voiries, réseaux, maintenance, assurances...) et autres services extérieurs (62)(honoraires, frais de télécommunications...) :*
- o les dépenses réalisées sont globalement en dessous des prévisions budgétaires mais augmentent par rapport à l'an dernier (234.537,20 €) en raison des éléments évoqués en introduction. A noter également que la location d'un préfabriqué utilisé comme 8^{ème} classe du groupe scolaire représente un coût annuel de 12.000 €.

Les charges de personnel (012) : 503.211,44 € (467.292,36 en 2021)

- *Constituées des rémunérations au personnel titulaire et non titulaire, des charges patronales, cotisations aux caisses de retraite et autres...*
- o les dépenses réalisées sont en dessous des prévisions aussi bien au niveau global que dans le détail des articles comptables. Dans le contexte de l'épidémie de COVID 19 les dépenses de personnel augmentent surtout pour les personnels non titulaires (article 6413).

Les charges de gestion courante (65) : 113.358,48 €

- *Constituées des indemnités aux élus, des contributions aux organismes et des subventions aux associations...*
- *les dépenses réalisées sont en dessous des prévisions aussi bien au niveau global que dans le détail.*

Les charges financières (66): 7.700 ,55 €

- *Celles-ci restent stables par rapport aux années précédentes.*

Des charges exceptionnelles : 200,00 €

Dépenses imprévues : 0,00 €

Opérations d'ordre : 39.580,00 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel... : 41.680,76 €

(42.344,71 € en 2021)

- *Le montant réalisé est supérieur à la prévision budgétaire. Il s'explique par les nombreux mouvements de personnel en 2022 en raison du Covid (congés de maladie de personnel titulaire et non titulaire ...).*

Produits des services (régie cantine/garderie....) : 80.597,10 €

- *En nette progression, ils dépassent les prévisions budgétaires (73.000 €).*

Impôts et taxes (Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti...) : 648.446,47 €

- *Elles représentent plus de la moitié des recettes du budget de fonctionnement.*
- *A noter que le Conseil municipal a voté en 2022 une augmentation de +2 points sur le taux de la taxe sur le Foncier Bâti (38,41%).*

Dotations, subventions, (dotations d'Etat : DGF...) : 195.179,59 €

- *Les montants des diverses dotations correspondent globalement aux prévisions budgétaires.*

Autres produits (revenus des immeubles, redevances versées concessionnaires) : 21.072,31 €

Produits financiers, exceptionnels, autres : 44.842,61 € (opérations d'ordres : ventes de terrains et du camion des services techniques)

2/ EN INVESTISSEMENT

A la clôture de l'exercice 2022, les recettes s'élèvent à un montant de 373.028,60 € et les dépenses à 790.510,92 € soit un déficit annuel de 417.482,32 €.

Il convient d'y ajouter l'excédent de clôture de l'année 2021 d'un montant de + 473.772,42 €.

On obtient donc en résultat de clôture de l'exercice 2022, **un excédent d'investissement de 56.290,10 € à inscrire au budget 2023.**

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 concernent les dépenses liées aux travaux de réhabilitation de la mairie et de ses espaces publics pour un montant de 498.985,18 € TTC (compte 21311). L'année 2022 a été marquée également par les premières études de faisabilité du projet de création d'une cantine et d'extension du groupe scolaires (3 classes + cour au niveau de l'ancien terrain de tennis : 22.260 €), par des travaux de réfection de voiries sur le chemin du Bois d'Arnaud, de l'ancienne voie ferrée et le long de l'avenue de Montpellier /chemin piétonnier (coût global de l'ensemble de ces travaux : 81.704.54 €), mais aussi par l'achat d'un nouveau camion pour les services techniques (25.200 €), par la reprise de la façade Sud de l'Eglise (36.000 €) et Ouest (6.000 €). Des achats de mobilier ont été effectués pour la nouvelle et 8^{ème} classe (5.500 €), pour la Bibliothèque (2.000 €) mais aussi et surtout pour équiper et aménager les nouveaux locaux de la Mairie et de ses abords (24.000 €). Enfin, le coût du capital des emprunts s'élève à 37.740,90 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2022 sont les suivantes :

- FCTVA (compte 10222) : 44.467,28 €
- Taxes d'Aménagement (compte 10223) : 56.000 €
- Affectation de résultat (virement du fonctionnement à l'investissement) : 34.000 €
- Subventions de la Région pour financer les travaux de la Mairie/abords : 37.700 € (1^{er} acompte)
- Subventions du Département pour financer :
 - les travaux de réfection de la façade Sud de l'Eglise (24.300 €)
 - les travaux de réfection de voirie sur le chemin du Bois d'Arnaud et de l'ancienne voie ferrée (36.400 €) ;
- un prêt de 100.000 € a été débloqué pour assurer l'équilibre financier de la fin des travaux de réhabilitation de la Mairie.
- Du parcellaire situé sur le chemin de la Tour d'Artus a été vendu pour 33.078 €.
- Vente du camion des services techniques devenu inutilisable (500 €).

II- CCAS (Budget annexe)

Le Compte Administratif 2022 indique un montant total des dépenses de 1.940,30 € contre 2.100,00 € de recettes, et présente donc un excédent annuel de + 159,70 €. S'ajoute à cela l'excédent reporté d'un montant de 1.386,74 € et permet donc au CCAS d'inscrire au Budget Primitif 2023 un excédent de 1.546,44 €.

Le Budget Primitif 2023 est de 6.000 €. Dans les dépenses, il est constitué principalement par « le repas des aînés » et les paniers distribués aux « anciens » à l'occasion des fêtes de fin d'année (5.000 €). S'ajoutent également aux dépenses les prévisions budgétaires concernant les différents « secours sociaux » (1.000 €). Dans les recettes, figurent principalement l'excédent 2022 reporté de 1.546,44 €, la subvention de 4.400 € versée par la Commune, ainsi que des dons divers d'un montant de 53,56 €, qui permettent d'équilibrer le budget.